Caisse de pensions
Syngenta

Comment vos avoirs de vieillesse sont-ils investis?

Votre argent. Votre vie.

Votre retraite. Il est tentant de laisser les choses suivre leur cours pendant que l'on se consacre à son travail et à son existence. Pour la plupart des gens, s'occuper de leur prévoyance vieillesse en détail n'a rien de passionnant.

Or, il vaut la peine d'y penser. Chaque mois, vous versez une partie de votre salaire à votre caisse de pensions, et votre employeur y verse aussi un montant, montant significativement plus conséquent. Lorsque vous cesserez de travailler, votre avoir vieillesse représentera certainement une partie importante de votre revenu.

Pierre, 61 ans, travaille pour Syngenta depuis plus de 30 ans.

«Plusieurs de mes collègues proches sont partis à la retraite récemment. Quel modèle de retraite puis-je me permettre?»

Caroline, 49 ans, travaille pour Syngenta depuis 15 ans.

«Je commence à penser à ma vie après la période active. Y suis-je bien préparée?»

Marco, 30 ans, a récemment rejoint Syngenta, a déménagé en Suisse l'année passée.

«La retraite me semble bien loin. Pourquoi dois-je y réfléchir maintenant?»

Si personne ne peut prédire l'avenir, il vaut mieux y être préparé. La façon dont votre avoir vieillesse est géré peut influencer la date de votre départ à la retraite et avoir un impact décisif sur votre mode de vie une fois à la retraite.

Il est donc bien d'avoir une bonne idée de comment vos avoirs de vieillesse sont investis.

Marco:
«D'accord, la retraite est encore loin pour moi, mais dites-moi ce que je dois savoir — en version courte.»

Caroline et Pierre:
«En ce qui nous concerne, nous avons certainement quelques questions sur la façon dont la Caisse de pensions gère notre argent.»

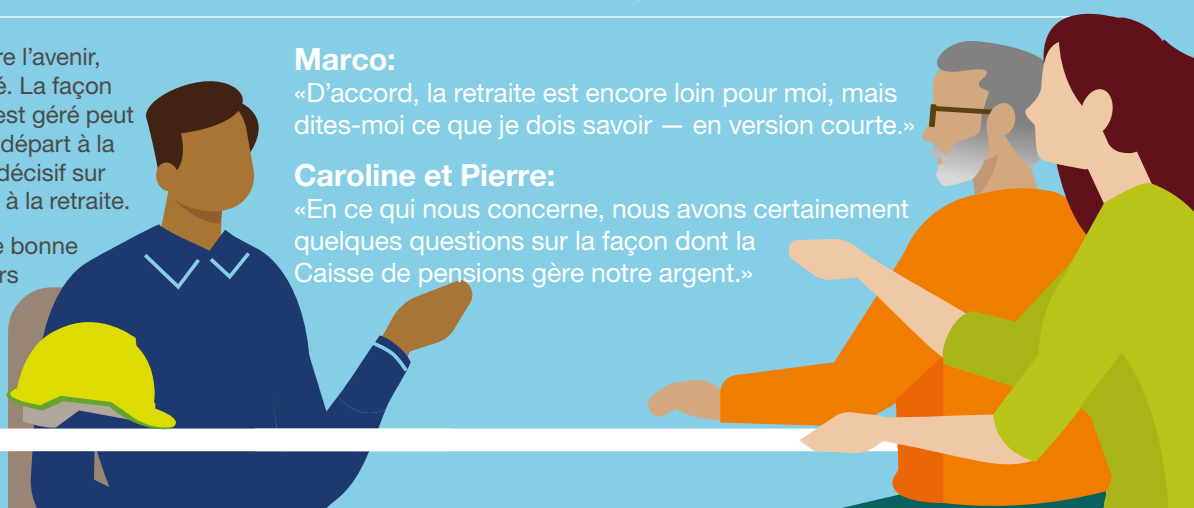

La Caisse de pensions Syngenta en bref

Le système de sécurité sociale suisse

Ce système comprend la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité et repose sur trois piliers: la prévoyance étatique, la prévoyance professionnelle et la prévoyance individuelle. Les premier et deuxième piliers sont obligatoires, tandis que le troisième pilier est facultatif.

La Caisse de pensions Syngenta

Comme il s'agit de la Caisse de pensions de l'entreprise, elle fait partie du deuxième pilier du système de sécurité sociale suisse. Créée sous la forme d'une fondation en 2001, la Caisse assure les salariés de Syngenta et de CIMO. Elle englobe actuellement quelque 3000 collaborateurs actifs et 1000 retraités.

La prévoyance en Suisse

Premier pilier
Prévoyance étatique: l'assurance vieillesse, invalidité et survivants, soit l'AVS.

But: garantir un revenu de base.

Deuxième pilier
Prévoyance professionnelle, soit la LPP.

But: vous permettre de conserver votre niveau de vie habituel.

Troisième pilier
Prévoyance individuelle.

But: constituer votre propre épargne retraite en vue de satisfaire vos besoins supplémentaires.

L'AVS est financée selon le système **par répartition**. Les cotisations d'une année donnée servent à couvrir le versement des rentes versées la même année.

Les prestations des caisses de pensions sont financées selon le **système par capitalisation**. Les cotisations versées par l'employé et l'employeur sont accummulées comme avoirs de vieillesse. Ces avoirs sont investis sur les marchés des capitaux par la Caisse de pensions. Les rendements obtenus ainsi représentent une contribution considérable aux prestations futures.

Marco:
«Ok, peut-être que j'ai besoin d'en savoir un peu plus.»

Comment la Caisse de pensions est-elle gérée?

Caroline:
«Qui s'occupe précisément de la Caisse de pensions et de nos intérêts?»

Le **Conseil de Fondation** est l'organe suprême de la Caisse de pensions Syngenta. Il lui appartient de définir les principes et les objectifs de la Caisse, d'approuver la stratégie de placement à long terme, en particulier la répartition de la fortune, et de garantir le respect des lois et des règlements.

Le **Conseil de Fondation** nomme une **Commission de placement** chargée de mettre en œuvre la stratégie de placement et de prendre, le cas échéant, des mesures correctives. Ses membres se réunissent régulièrement et surveillent la performance des investissements réalisée par la Caisse. Ils décident également de la manière dont celle-ci devrait exercer ses droits de vote.

L'équipe de la Caisse de pensions assume la responsabilité quotidienne de l'administration de la Caisse et fournit support et conseils aux assurés et aux employeurs.

Marco:
«Cela reste très anonyme. Qui sont ces personnes?»

Le **Conseil de Fondation** compte six représentants des employeurs et six représentants des salariés, ces derniers étant élus pour un mandat de quatre ans par les assurés de la Caisse de pensions. La **Commission de placement** est formée de deux représentants des employeurs et de deux représentants des salariés choisis parmi les membres du **Conseil de Fondation**.

Caroline:
«Mais ce ne sont pas des experts financiers, n'est-ce pas? Qui gère effectivement les placements?»

La **Commission de placements** affecte les fonds de la Caisse à une trentaine de gestionnaires de placements externes de premier ordre, avec l'aide d'un conseiller en placement, d'un contrôleur externe en placement et du gérant de la Caisse de pensions.

Comment et où la Caisse de pensions investit-elle?

Caroline:
«Les placements peuvent être risqués. Quels mécanismes ont été mis en place pour protéger notre argent?»

Les caisses de pensions doivent observer un nombre important de règles et de réglementations. Le **Conseil de Fondation** doit procéder à l'allocation de la fortune conformément à la législation suisse sur la prévoyance professionnelle. Celle-ci donne le cadre pour une plus grande sécurité des placements, pour des rendements adéquats, pour une diversification appropriée et pour des liquidités suffisantes. En vertu des lois correspondantes, les caisses de pensions peuvent uniquement investir dans les catégories de placement suivantes: liquidités, titres à revenu fixe, actions, immobilier et placements alternatifs. Ces lois fixent également des limites maximales pour chaque catégorie de placement afin d'éviter que les caisses de pensions ne mettent tous leurs œufs dans le même panier. Ainsi, aucune caisse n'est autorisée à investir plus de 50% de sa fortune en actions ou plus de 30% dans l'immobilier.

Caroline:
«D'autres directives s'appliquent-elles à l'allocation de la fortune?»

A l'instar de toutes les caisses suisses, la Caisse de pensions Syngenta est tenue de sélectionner, de gérer et de surveiller ses placements avec le plus grand soin, tout en observant un certain nombre de principes stricts.

Elle doit diversifier ses risques de placement en répartissant la fortune entre différentes catégories, régions géographiques et secteurs économiques.

Elle doit poursuivre un taux de rendement comparable à celui réalisé sur le marché monétaire, sur les marchés des capitaux et sur le marché immobilier.

Elle doit aussi garantir en tout temps sa capacité de verser les rentes et les prestations de libre passage dues. Pour fournir ces garanties, elle doit diversifier ses investissements de manière appropriée entre placements à court, à moyen et à long terme.

Le vue d'ensemble de l'exercise de la Caisse de Pensions Syngenta informe sur la structure actuelle des placements d'investissement. Ce rapport est envoyé chaque année aux assurés.

Marco:
«La marge d'investissement n'en demeure pas moins grande.»

Effectivement, c'est d'ailleurs pourquoi Il est important de disposer d'une stratégie de placement pour l'allocation de la fortune entre les différentes catégories de placement. Celle-ci doit permettre d'obtenir les meilleurs rendements et de fixer le niveau approprié de risque. La répartition entre les différentes catégories d'investissement doit être déterminée de manière à ce que l'objectif de rendement puisse être atteint à long terme et durablement dans le cadre de la capacité de risque. Si cela n'est pas possible, les prestations ou les cotisations doivent être adaptées.

La stratégie doit reposer sur les attentes en matière de performance et sur la prise de conscience des risques qui y sont liés, de même que sur la corrélation entre différentes catégorie de placement.

Par exemple, les valeurs nominales telles que les obligations sont considérées comme étant moins risquées que les valeurs réelles telles que les actions ou l'immobilier. Les valeurs nominales génèrent peut-être des rendements plus faibles, mais leur valeur ne fluctue pas autant. Toutefois, les investissements dans des valeurs réelles représentent une catégorie de placement essentielle si l'on souhaite générer des rendements durables qui aideront à financer les prestations de vieillesse.

L'exemple d'allocation de la fortune en 2020 (tableau ci-contre) traduit bien la stratégie de placement que poursuit actuellement la Caisse de pensions.

Bien entendu, toute stratégie de placement doit être suffisamment flexible afin de pouvoir s'adapter aux fluctuations du marché ou à tout autre facteur.

Stratégie de placement 2020
Caisse de pensions Syngenta

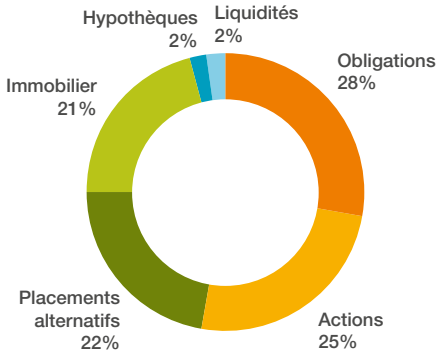

Comment et où la Caisse de pensions investit-elle? *suite*

Pierre:
«Comment pouvons-nous être sûrs de recevoir nos rentes lorsque nous prendrons notre retraite?»

Les rendements réalisés par les placements de la Caisse de pensions sont déterminants pour votre rente définitive. C'est pourquoi il importe que la fortune soit investie et surveillée avec la plus grande attention et que l'accent soit placé sur l'objectif ultime de la Caisse, à savoir la capacité de verser les prestations aux assurés.

Le capital de la Caisse de pensions provient des cotisations que vous versez en tant que personne assurée tout au long de votre carrière. Ces montants sont largement augmentés par les cotisations de votre employeur. Ces avoirs accumulés sont investis sous forme collective sur le marché des capitaux.

Votre avoir vieillesse est également rémunéré chaque année, et c'est grâce à cet intérêt composé que vous disposerez d'un montant plus élevé pour financer votre retraite.

Le taux d'intérêt annuel est fixé de manière rétroactive vers la fin de l'année. Il dépend de la performance des placements et de la situation financière de la Caisse de pensions. Plus le revenu généré sur le marché des capitaux est élevé au cours d'une année et plus le **degré de couverture** de la caisse de pensions est élevé, plus le taux d'intérêt annuel sera élevé.

Marco:
«Le degré de couverture?»

Le degré de couverture est un indicateur de la santé financière d'une caisse de pensions. Il s'agit du rapport entre la fortune et les engagements de la caisse, exprimé sous forme de pourcentage. Si la caisse dispose de suffisamment de fortune pour couvrir tous ses engagements (les rentes et tous les avoirs de prévoyance), son degré de couverture est de 100% au moins.

Pierre:
«Tout le monde sait que l'environnement économique peut être très volatil. Que se passe-t-il les années où le rendement des placements n'est pas très bon?»

La Caisse de pensions est normalement en mesure de verser un taux d'intérêt positif, même les années où le rendement des placements a été négatif. Cela est possible car, les bonnes années, elle ne verse pas aux personnes assurées un taux d'intérêt tenant compte de l'intégralité du rendement des placements, mais en conserve une partie dans le cadre **d'une réserve de fluctuation de valeurs**. Elle satisfait ainsi à une exigence légale visant à garantir que la Caisse de pensions est à tout moment en mesure de remplir ses obligations.

Caroline:
«Quel devrait être le niveau de la réserve de fluctuation?»

La valeur cible de la réserve de fluctuation est déterminée par le conseil de fondation et s'élève actuellement (2020) à 19 % des avoirs de prévoyance. Cela signifie que cet objectif est atteint avec un degré de couverture de 119 %.

Marco:
«J'aimerais savoir dans quelle sorte de sociétés mon argent est investi. Les placements de la Caisse de pensions sont-ils socialement responsables?»

En ce qui concerne les actions, l'accent est mis sur les produits passifs. La Caisse de pensions observe aussi les recommandations de l'association suisse pour des investissements responsables (ASIR).

La catégorie des placements alternatifs inclut la microfinance, laquelle vise un impact positif en investissant dans les activités de particuliers et de petites entreprises pour qui l'accès aux sources de financement conventionnelles est difficile.

Lorsque la Caisse de pensions détient directement des parts dans des sociétés domiciliées en Suisse, elle s'attache aussi à exercer ses droits de vote conformément aux intérêts à long terme des personnes assurées. Vous pouvez consulter la manière dont la Caisse a exercé ses droits de vote dans la « Vue d'ensemble de l'exercice » publiée chaque année.

La performance de la Caisse de pensions

Marco:
«Que est le niveau de performance réalisé par la Caisse de pensions Syngenta?»

C'est une question pertinente, et il est difficile de comparer la performance des caisses de pensions. Différents facteurs influencent leurs stratégies de placement, et par là même leurs résultats: l'effectif des assurés (par exemple la structure d'âge et la fluctuation du personnel) ainsi que leur capacité de risque ou leur propension aux risques, qui varient d'une caisse à l'autre.

Cependant, entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2019, la Caisse de pensions Syngenta a réalisé un rendement sur ses placements supérieur à la moyenne par rapport aux autres caisses de pensions suisses et a crédité de très bons taux d'intérêt. Au cours de cette période, la Caisse de pensions Syngenta a réalisé un rendement annuel moyen de 5,1 % («UBS PK Barometer» : 4,2 %) et les avoirs de vieillesse des membres de la Caisse de pensions Syngenta ont rapporté un taux d'intérêt annuel moyen de 2,8 % (moyenne des caisses de pensions suisses : 2 %).

Caroline:
«Et à l'avenir?»

Compte tenu des taux d'intérêt négatifs et des valorisations élevées de toutes les catégories de placement, les perspectives se sont certainement détériorées en matière de rendements futurs. Par conséquent, on peut supposer que certaines années auront des performances modestes, voire négatives, en matière d'investissement.

Toutefois, il est très difficile de prédire les performances futures et celles-ci peuvent changer en fonction des fluctuations de l'allocation de la fortune et de l'attrait des catégories d'investissement.

Pierre:
«Comment la Caisse de pensions entend-elle faire face à ces défis?»

En conservant un portefeuille de placements équilibré et bien diversifié tout en ne perdant pas de vue les opportunités de rendement et le risque de pertes. En outre, la Caisse de pensions Syngenta est bien placée pour répondre aux conditions du marché avec une gouvernance professionnelle et son choix de partenaires externes de premier ordre.

Caisse de pensions Syngenta
Case postale
CH-4002 Bâle

www.pensionskasse-syngenta.ch/fr

Date de publication: octobre 2020

©2020 Pensionskasse Syngenta, Bâle, Suisse. Tous droits réservés.
La forme graphique du nom de marque de Syngenta est une marque déposée d'une société du groupe Syngenta.